

COMMUNE D'ARCHAMPS

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 06 OCTOBRE 2020

Le six octobre deux-mille vingt, le Conseil Municipal de la Commune d'Archamps (Haute-Savoie) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Anne RIESEN, Maire.

Date de convocation: Le 2 octobre 2020.

Présents : RIESEN Anne, ZAMOFING David, BEN OTHMANE Solenn, SILVESTRE Olivier, HERLEMONT Nathalie, GIRONDE Christophe, DODE Florence BOUQUET Ginette, CHENAUD Catherine, CHAREYRE Véronique, KALONJI Laurent, ZORITCHAK Gaëtan, CHARBONNIER Marc, PECH Adeline, BAUDRION Philippe, RIVAIL Lucie, KHAROUA Cyril, LE SCODAN Aurore, DUSSETIER Thiery, MEDDEB Montassar.

Absents excusés : BOLLIET Mikaël, PFEIFLE Martin, BAUDET Maryse.

Madame le Maire, après avoir constaté que le quorum était réuni, ouvre la séance à 20 h 07. Elle a rappelé que la séance étant enregistrée, chaque conseiller doit faire preuve de retenue dans ses propos.

Lecture des pouvoirs :

- Mikaël BOLLIET a donné pouvoir à BAUDRION Philippe ;
- Martin PFEIFFLE a donné pouvoir à ZORITCHAK Gaëtan ;
- Maryse BAUDET a donné pouvoir à DUSSETIER Thiery

Désignation du secrétaire de séance : KALONJI Laurent

Approbation du compte-rendu de la séance du 8 septembre 2020

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Comptes rendus des réunions des commissions communales et intercommunales

David ZAMOFING s'est rendu à l'inauguration de la navette intelligente EchoSmile sur Atrchpark.

Laurent KALONJI et Lucie RIVAIL se sont rendus à un comité du SMS où un nouveau président et un nouveau bureau ont été élus.

Délibérations prises

Sont alors absents : GIRONDE Christophe, CHARBONNIER Marc, BOLLIET Mikaël, PFEIFLE Martin, BAUDET Maryse.

1) Désignation d'un élu référent pour la sécurité routière

Cyril KHAROUA est désigné à l'unanimité des membres présents comme référent sécurité routière. Madame le Maire se chargera de transmettre cette information aux services de l'Etat dont il deviendra le correspondant privilégié pour toutes les questions relatives à la sécurité routière et aux actions de prévention.

2) Auberge communale – décision modificative n° 2

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération n° DE2020-008 du 18 février 2020 par laquelle le précédent conseil municipal avait acté la cession à Monsieur GAZEAU de l'ensemble des biens matériels et mobiliers nécessaires au fonctionnement de l'Auberge communale, pour un montant de 100 000 euros H.T.

Afin de réaliser les écritures comptables nécessaires à cette cession, l'ensemble des biens cédés doivent être amortis. Or des erreurs ont été constatées qui nécessitent d'ouvrir des crédits supplémentaires pour permettre mettre à jour l'amortissement de ces biens à hauteur de 916, 57 euros.

Le Conseil municipal, après s'être vu présenter la décision modificative, la valide à l'unanimité des membres présents.

3) Indemnité de conseil au comptable du Trésor

Le Conseil municipal décide d'accorder à Madame Laurence GARIGLIO, en sa qualité de conseil économique et financier de la commune, une indemnité de conseil à hauteur de 50% du taux fixé soit 389,36 euros bruts.

Décision prise à la majorité des membres présents :

- 18 votes pour ;
- 2 votes contre : Thierry DUSSETIER et Maryse BAUDET ;
- 1 abstention : Véronique CHAREYRE

Arrivée de Marc CHARBONNIER à 20 h 15.

4) Délibération pour modifier le temps de travail d'un agent vacataire

Madame le Maire propose de modifier la délibération n° DE2020045 du 23 juillet 2020 relative à la création de poste d'un vacataire pour distribuer les publications municipales sur le territoire de la Commune du 1^{er} août 2020 au 31 juillet 2021. Le temps de vacation, initialement fixé à 14 heures, doit être porté à 15 heures, ce qui correspond davantage à la réalité du travail effectué.

Le Conseil municipal valide cette décision à l'unanimité des membres présents.

5) Redevance 2020 – 2021 d'accès aux pistes de ski de fond

Après s'être fait présenter les modalités de la convention de fonctionnement de vente en ligne de la redevance nordique en Haute-Savoie et avoir pris connaissance des tarifs pratiqués, le Conseil municipal :

- Approuve les montants et les modalités de perception et de reversement de la redevance d'accès aux pistes de ski de fond et aux installations collectives destinées à favoriser la pratique du ski de fond pour la saison d'hiver 2020/2021 ;
- Autorise Madame le Maire à signer la convention.

6) Soutien de la commune aux associations du téléski et du foyer de fond.

Le Conseil municipal décide de maintenir son soutien aux associations sportives du téléski du Salève et du foyer nordique du Salève pour la saison 2020 – 2021 pour un montant estimé de 22 000 euros. La municipalité a en effet engagé des investissements très importants sur la station.

Une réunion de bilan de la saison sera faite au printemps avec les Présidents des associations concernées pour évoquer des pistes d'évolution des activités.

Décision prise à la majorité des membres présents :

- 21 votes pour ;
- 1 abstention (Aurore LE SCODAN)

7) Attribution de l'appel à manifestation d'intérêt en vue de l'occupation du domaine public pour l'installation d'équipements photovoltaïques

Après une présentation du projet par Monsieur Gaëtan ZORITCHAK, le Conseil municipal attribue l'appel à manifestation d'intérêt en vue de l'occupation du domaine public pour l'installation d'équipements photovoltaïques sur la salle polyvalente à la SAS CitoyENergie – Centrales Villageoises du Faucigny.

Le Conseil municipal dit néanmoins que la convention d'occupation précaire devra faire l'objet d'une délibération du Conseil municipal, cela pour que chaque conseiller soit informé de son contenu notamment en matière d'assurances s'il survenait un dommage à l'équipement lors des travaux.

Informations et questions diverses

Cyril KHAROUA prend la parole pour dire que de nombreuses discussions ont eu lieu au sujet du marché. Le marché hebdomadaire du jeudi rencontre un grand succès et il est envisagé de l'agrandir derrière la boulangerie. Le marché mensuel du samedi est annulé à la demande des commerçants.

Arrivée de Christophe GIRONDE à 20 h 37

Philippe BAUDRION explique qu'un délégué à la protection des données (DPO) va prochainement être nommé. La commune a recours aux services de l'entreprise COVATEAM. Un audit de sécurité sera réalisé ultérieurement après la modernisation du système informatique.

Nathalie HERLEMONT rappelle que le Conseil municipal devra délibérer en novembre sur le règlement intérieur du conseil municipal. C'est un travail administratif assez lourd car le document comprend de nombreuses mentions obligatoires.

Catherine CHENAUD dit que la commune envisage d'installer prochainement une borne connectée à la pharmacie pour permettre d'organiser des téléconsultations à distance. Ces bornes sont accessibles aux personnes handicapées et permettront de réaliser des bilans de santé grâce aux appareils médicaux disponibles sur place (tensiomètre, balance...)

Cyril rappelle que plusieurs arbres doivent être abattus au sentier des chênes. En compensation 500 pousses seront replantées. Les essences ont été choisies par l'ONF en lien avec les services techniques. Madame le Maire précise qu'elle dispose de la liste des essences.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.

Fait à Archamps,

Le 07 octobre 2020

Le secrétaire de séance

Laurent KALONJI

Le Maire

Anne RIESEN

